

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 Décembre 2017

Référence
2017-87

Objet de la délibération
Création ou renouvellement d'activités accessoires

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	19	19

Date de la convocation
05/11/2017

Vote
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 11 Décembre à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Jacky GILLET, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Laurent MARRAS, Véronique NICKELS, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Amélie ROBERT, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

PROCURATIONS : pas de procuration

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Stéphane EMERAUX, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Marie-France JOFFROY, Marie- Claude LAVOCAT, Anne-Marie NEDELEC, Nicolas LACROIX, Christophe LIMAUX, Denis MAILLOT, Bernadette RETOURNARD, Yvette ROSSIGNEUX, Patrick VIARD, Mariette VOILLOT.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Création ou renouvellement d'activités accessoires

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

CONSIDERANT que le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont dispose d'une ingénierie réduite,

CONSIDERANT notamment les besoins d'accompagnement spécifique sur le SCoT,

CONSIDERANT que les missions précisées ci-dessous ne justifient pas la création d'un emploi au sein du syndicat mixte,

CONSIDERANT l'ingénierie compétente en la matière dans les collectivités territoriales du territoire et l'importance de la mutualisation des compétences et des moyens,

SUR PROPOSITION du président de créer ou renouveler les activités accessoires suivantes :

- **Accompagnement juridique à l'élaboration du SCoT**
- **Accompagnement technique à l'élaboration du SCoT**
- **Missions ponctuelles ou de renfort en matière de gestion administrative et financière**
- **Accompagnement sur les démarches de communication**

SUR PROPOSITION du président de rémunérer l'activité accessoire à l'indemnité horaire suivante :

- **25 € brut de l'heure pour les agents en catégorie A**
- **16,67 € brut de l'heure pour les agents en catégorie B**
- **14,29 € brut de l'heure pour les agents en catégorie C**

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0)

- 1° De renouveler la mission d'accompagnement à l'élaboration du SCoT pour une durée de 10 ans
- 2° De renouveler la mission ponctuelle ou de renfort en matière de gestion administrative et financière pour une durée de 10 ans
- 3° De créer la mission d'accompagnement sur les démarches de communication pour une durée de 10 ans
- 4° De porter inscription de la dépense au budget
- 5° D'autoriser le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI
*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne
Le 19 DEC. 2017

